Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260320-2026_008-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A la majorité des suffrages exprimés
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 23/03/2026
Et
Publication ou notification du : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune sous la présidence de Monsieur Alain MENOU, le plus âgé des conseillers municipaux. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été adressées par le maire sortant, Monsieur Hugues RAFFEGEAU, et elles ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16 mars 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie, M RAFFEGEAU Hugues, et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose GOUSSAIN

N°2026/008 – *INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE* – ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **1er tour de scrutin**
  - Nombre de bulletins (enveloppes déposées) : 15
  - Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du Code électoral) : 0
  - Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) : 0
  - Nombre de suffrages exprimés : 0
  - Majorité absolue : 8
  - Ont obtenu : Monsieur Hugues RAFFEGEAU 15 voix

Monsieur Hugues RAFFEGEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 23 mars 2026
Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS (ILLE ET VILAINE)